

15 octobre 2019

RELEVÉ DES DECISIONS

Le mardi 15 octobre 2019, à 09h35, les membres du Conseil départemental, sur convocation adressée le 4 octobre 2019 se sont réunis à l'Abbaye Royale de l'Epau salle Michel d'Aillières, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

Présents : Mme Dominique AUBIN, Conseillère départementale, Mme Marie-Pierre BROSSET, Vice-Présidente, M. Yves CALIPPE, Conseiller départemental, Mme Véronique CANTIN, Vice-Présidente, M. Christophe CHAUDUN, Conseiller départemental, M. Samuel CHEVALLIER, Président de Commission, Mme Martine CRNKOVIC, Présidente de Commission, Mme Delphine DELAHAYE, Conseillère départementale, Mme Mélina ELSHOUD, Conseillère départementale, M. Gérard GALPIN, Conseiller départemental, M. Jean-Carles GRELIER, Vice-Président, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Conseillère départementale, Mme Nelly HEUZÉ, Conseillère départementale, M. Laurent HUBERT, Conseiller départemental, Mme Michèle JUGUIN-LALOYER, Conseillère départementale, M. Dominique LE MÈNER, Président, Mme Brigitte LECOR, Conseillère départementale, Mme Françoise LELONG, Conseillère départementale, Mme Isabelle LEMEUNIER, Conseillère départementale, M. Thierry LEMONNIER, Conseiller départemental, M. Gilles LEPROUST, Conseiller départemental, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Présidente de Commission, M. Fabien LORNE, Président de Commission, M. Eric MARCHAND, Conseiller départemental, Mme Monique NICOLAS LIBERGE, Conseillère départementale, Mme Catherine PAINEAU, Conseillère départementale, M. Claude PETIT-LASSAY, Conseiller départemental, Mme Véronique RIVRON, Présidente de Commission, M. Olivier SASSO, Conseiller départemental.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, Président de Commission, M. François BOUSSARD, Président de Commission, M. Christophe COUNIL, Conseiller départemental, M. Emmanuel FRANCO, Vice-Président, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Vice-Présidente, Mme Jacqueline PEDOYA, Conseillère départementale, M. Christophe ROUILLON, Conseiller départemental.

Absents :

Procurations : M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Martine CRNKOVIC, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, donne pouvoir à M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST donne pouvoir à M. Gilles LEPROUST, M. Patrick DESMAZIÈRES, donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Régis VALLIENNE, donne pouvoir à Mme Brigitte LECOR.

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

COMMISSION SOLIDARITÉ - AUTONOMIE - DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

Président :
M. Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Martine CRNKOVIC

Rapporteurs :
Mme Marie-Thérèse LEOUX
Mme Véronique CANTIN

1 Soutenir les parents et les jeunes face à la fragilisation de la famille

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la Commission Solidarité, Autonomie et Démographie médicale et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 – Redonner une chance aux jeunes en difficulté

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **-8 750 €**.

Action 3 – Apporter un soutien coordonné à domicile aux parents

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **-5 000 €**.

Action 5 – Renforcer notre politique en faveur de la petite enfance et l'adoption

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+28 000 €**.

DECIDE de l'ajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 26 votes pour et 14 abstentions.

2 Favoriser l'autonomie des personnes âgées et handicapées

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la Commission Solidarité, Autonomie et Démographie médicale et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 – Garantir la possibilité de rester le plus longtemps possible à son domicile (PA)

AJUSTE l'enveloppe des dépenses de fonctionnement de **-800 000 €**.

Action 3 – Assurer une répartition équilibrée des ESSMS (Personnes Agées)

AJUSTE l'enveloppe des dépenses de fonctionnement de **-293 000 €**.

AJUSTE l'enveloppe des dépenses d'investissement de **-397 000 €**.

Action 4 – Assurer une répartition équilibrée des ESSMS (Personnes Handicapées)

AJUSTE l'enveloppe des dépenses de fonctionnement de **-130 000 €**.

Action 6 – Adapter les réponses aux besoins des personnes handicapées et des aidants

AJUSTE l'enveloppe des dépenses de fonctionnement de **-30 000 €**.

FIXE la dotation départementale pour la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées à **720 000 €** pour 2019.

Action 8 – Optimiser les ressources : financements extérieurs, recours sur successions (Personnes âgées)

AJUSTE l'enveloppe des recettes de fonctionnement de **+500 000 €**.

AJUSTE l'enveloppe des dépenses de fonctionnement de **+2 270 000 €**.

Action 9 – Optimiser les ressources : financements extérieurs, recours sur successions (Personnes Handicapées)

AJUSTE l'enveloppe des recettes de fonctionnement de **+200 000 €**.

AJUSTE l'enveloppe des dépenses de fonctionnement de **+2 300 000 €**.

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 40 votes pour

3 Protéger les plus vulnérables par une prévention et une protection renforcées

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la Commission Solidarité, Autonomie et Démographie médicale et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 1- Anticiper et mieux repérer les difficultés des personnes

AJUSTE l'enveloppe des dépenses de fonctionnement de **+20 000 €**.

Action 2 – Répondre aux besoins d'accueil des mineurs en grande difficulté

AJUSTE l'enveloppe des dépenses de fonctionnement de **-750 000 €**.

BUDGET ANNEXE DU FOYER DE L'ENFANCE-CENTRE MATERNEL DE LA SARTHE

Sur avis de la Commission de surveillance de l'établissement Foyer de l'enfance-Centre Maternel de la Sarthe,

ADOpte la décision modificative du budget du Foyer de l'Enfance-centre maternel de la Sarthe pour 2019.

ARRETE les recettes et les dépenses de la décision modificative pour l'exercice 2019 de la façon suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 80 000 €

Recettes : 80 000 € correspondant à la dotation du budget principal

Action 3 – Consolider l'accueil familial et professionnaliser les assistants familiaux

AJUSTE l'enveloppe des dépenses de fonctionnement de **-200 000 €**.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 39 votes pour

4 Garantir une offre de soins de proximité - Assurer et conforter le Service d'Incendie et de Secours

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la Commission Solidarité, Autonomie et Démographie médicale et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 1 – Poursuivre les actions d'aide à l'installation des professionnels de santé

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+25 000 €**.

Action 4– Soutenir les actions de prévention et de promotion de la santé

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+30 000 €**.

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 39 votes pour

5 Encourager l'innovation sociale

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la Commission Solidarité, Autonomie et Démographie médicale et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 1 – S'engager dans des expérimentations en faveur des Sarthois

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+70 000 €**.

DECIDE des ajustements de crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 39 votes pour

6 Révision du Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Solidarité-Autonomie-Démographie médicale et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du projet de révision du Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage pour le période 2019-2025, joint en annexe, qui donnera lieu à l'élaboration d'un arrêté d'approbation relatif à la révision du Schéma conjoint Etat/Département.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 40 votes pour

COMMISSION INSERTION ET LOGEMENT

Président :
M. Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Martine CRNKOVIC

Rapporteur :
M. Samuel CHEVALLIER

7 Renforcer nos dispositifs d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Insertion et Logement et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 - Piloter le dispositif partenarial en faveur de l'insertion professionnelle et du retour à l'emploi

AJUSTE l'enveloppe des recettes de fonctionnement de **+495 777 €** dans le cadre de la contractualisation relative à la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 40 votes pour

8 Faciliter l'accès au logement et favoriser le développement d'un habitat de qualité

En conclusion je vous propose d'adopter la délibération suivante :
Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la Commission Insertion et Logement et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 - Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des plus fragiles

AJUSTE l'enveloppe des recettes de fonctionnement de -105 500 €.

Action 2 - Soutenir la construction de logements abordables, accessibles, économes en énergie

AJUSTE les enveloppes des dépenses d'investissement de +100 000 € et des recettes d'investissement de +100 000 €.

DÉCIDE des ajustements de crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 40 votes pour

COMMISSION DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE ET RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Président :
M. Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Martine CRNKOVIC

Rapporteur :
Mme Martine CRNKOVIC

9 Faire du numérique un levier pour le développement territorial

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Développement numérique et Réseaux électriques et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 2 - Proposer aux sarthois des solutions pour accéder aux usages numériques

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de -30 000 € pour les projets d'espaces numériques de proximité

DÉCIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 24 votes pour

10 Développer le numérique dans l'exercices de nos politiques publiques

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Développement Numérique et Réseaux électriques et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 1 – Renforcer et moderniser les équipements informatiques dans les collèges

PREND ACTE de la programmation prévisionnelle de déploiement du Plan Numérique.

Programmation prévisionnelle déploiement 2020

COLLEGE	Canton
BALLON SAINT MARS René Cassin	BALLON
BEAUMONT S/ SARTHE Le Joncheray	BEAUMONT SUR SARTHE
CERANS FOULLETOURTE Pierre Belon	CERANS FOULLETOURTE
CHANGE Jacques Peletier	CHANGE
FLECHE (LA) Le vieux chêne	LA FLECHE
MANS (LE) Les Sources	LE MANS
MANS (LE) Vieux Colombier	LE MANS
MANS (LE) Joseph Weismann	LE MANS
PARIGNE L'EVEQUE Louis Cordelet	CHANGE
ST CALAIS Jules Ferry	SAINT CALAIS

Action 2 – Développer et aligner le SI sur la stratégie de la collectivité

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **-15 000 €**.

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-120 516€**.

Action 3 - Garantir la fiabilité de l'infrastructure des SI

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-181 800 €**.

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe

Adopté par le Conseil Départemental, avec 37 votes pour

11 **Moderniser les réseaux électriques et favoriser la transition énergétique**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Développement numérique et Réseaux électriques et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 3 – Accompagner la transition énergétique

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+200 000 €**.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 37 votes pour

COMMISSION RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET CITOYENNETÉ

Président :
M. Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Martine CRNKOVIC

Rapporteur :
M. Dominique LE MÈNER

12 **Donner les meilleures conditions de réussite aux collégiens**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Réussite éducative et Citoyenneté et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 – Moderniser et rénover les collèges

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-695 000 €**.

AJUSTE l'enveloppe de recettes de fonctionnement de **+15 384,65 €**.

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+100 000 €**.

Action 3 – Soutenir le fonctionnement des établissements scolaires

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+160 800 €**.

AJUSTE l'enveloppe de recettes de fonctionnement de **+58 121,69 €**.

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe

Adopté par le Conseil Départemental, avec 38 votes pour

13 **Contrat de Partenariat (CP) pour la reconstruction des collèges d'Arnage, de Coulaines, de Pierre-Gilles de Gennes (ex Maroc-Huchepie) au Mans et de Noyen-sur-Sarthe**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Vu le contrat de partenariat portant sur le financement, la conception, la démolition, la reconstruction, le gros entretien renouvellement (GER), l'entretien, la maintenance et certaines prestations de service de quatre collèges, en ce compris les équipements qui y sont attachés et les installations et aménagements qu'ils imposent, situés à Arnage, Coulaines, Le Mans et Noyen-sur-Sarthe, signé avec la société MAINE COLLEGES 72,

Sur les avis de la Commission Réussite Educative et Citoyenneté et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale ;
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2018 établi par la société MAINE Collèges 72.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 38 votes pour, 2 contre

COMMISSION INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Président :
M. Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Martine CRNKOVIC

Rapporteur :
M. Frédéric BEAUCHEF

14 Investir dans le réseau routier départemental pour faciliter les déplacements

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Infrastructures routières et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 - Moderniser notre réseau

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+675 010 €**.

ATTRIBUE une subvention de **50 000 €** à la communauté urbaine d'Alençon pour les travaux de réalisation d'un tapis d'enrobés sur une section de la RD 338.

ATTRIBUE une subvention de **46 993 €** à la commune de Loué pour les travaux de réalisation d'un tapis d'enrobés sur une section de la RD 101.

ATTRIBUE une subvention de **6 953 €** à la commune de Théligny pour les travaux de réalisation d'un tapis d'enrobés sur une section de la RD 94.

ATTRIBUE une subvention de **8 031 €** à la commune de La Bazoge pour les travaux de réalisation d'un tapis d'enrobés sur une section de la RD 148.

ATTRIBUE une subvention de **46 988 €** à la commune de Soulligné-sous-Ballon pour les travaux de réalisation d'un tapis d'enrobés sur une section de la RD 300.

ATTRIBUE une subvention de **40 000 €** à la commune d'Oisseau-le-Petit pour les travaux de réalisation d'un tapis d'enrobés sur une section de la RD 338.

ATTRIBUE une subvention de **15 000 €** à la commune de Vivoin pour des travaux sur une ancienne RD supportant un report de trafic départemental.

DEROGE au règlement financier des subventions d'investissement pour reporter le délai de validité de l'aide exceptionnelle de **12 500 €** allouée à la commune de Moulins-le-Carbonnel par délibération des 10 et 11 mars 2016 pour le financement d'un tapis d'enrobés au carrefour situé entre les RD 56, 150 et 200, afin de permettre à la commune de conserver le bénéfice de la subvention.

Action 2 - Entretien et exploiter les réseaux

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+502 300 €**.

AJUSTE l'enveloppe de recettes de fonctionnement de **-9 338 €**.

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-100 000 €**.

AJUSTE l'enveloppe de recettes d'investissement de **+85 578 €**.

Action 3 - Agir pour la sécurité routière

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-30 568 €**.

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 40 votes pour

COMMISSION AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président :
M. Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Martine CRNKOVIC

Rapporteur :
M. François BOUSSARD

15 Préserver notre environnement et notre cadre de vie

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Aménagement des territoires, Agriculture et du Développement durable et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 1 - Investir dans les espaces naturels sensibles, atouts verts du Département

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **-5 000 €**

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-45 000 €**

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe, avec notamment une autorisation de programme de **85 000 €** pour le projet de Geoparc, initié par le PNR Normandie Maine.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 40 votes pour

16 Contribuer au maintien d'une agriculture dynamique

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 1 - Accompagner le développement de l'approvisionnement local

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-10 000 €**

Action 3 – Soutenir l'installation des jeunes agriculteurs et la modernisation des exploitations

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-60 000 €**

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 38 votes pour

17 Accompagner les communes et les intercommunalités

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 2 – Soutenir financièrement les collectivités locales dans leurs projets

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-40 000 €** au titre du FDAU.

APPROUVE la modification de la fiche d'aide du Fonds Départemental d'Aménagements Urbains jointe en annexe.

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 38 votes pour

18 Protéger la ressource en eau et valoriser nos cours d'eau

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 1 – Favoriser l'accès à une eau de qualité

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-15 000 €**.

Action 2 – Contribuer à l'entretien et à la gestion maîtrisée des cours d'eau

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement **-51 000 €**.

AJUSTE l'enveloppe de recettes de fonctionnement de **-14 400 €**.

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-62 189 €**.

Action 3 – Soutenir l'assainissement des communes rurales

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-290 000 €**.

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 38 votes pour

COMMISSION ATTRACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT : CULTURE, SPORT, TOURISME, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Président :
M. Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Martine CRNKOVIC

Rapporteur :
Mme Véronique RIVRON

19 Faire rayonner la Sarthe grâce à la culture, au sport et à l'enseignement supérieur

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Attractivité du Département : culture, sport, tourisme et enseignement supérieur et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 1 - Contribuer au développement de l'enseignement artistique

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+12 000 €**.

Action 2 - Soutenir les acteurs locaux au niveau culturel et patrimonial

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **-56 000 €**.

Action 3 – Contribuer au développement de la lecture publique dans le Département

AJUSTE l'enveloppe en dépenses d'investissement de **-8 860 €**

AJUSTE l'enveloppe en recettes de fonctionnement de **-15 000 €**

AJUSTE l'enveloppe en recettes d'investissement de **-8 000 €**

Action 5 - Soutenir le sport de haut niveau

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+27 500 €**

Action 6 - Soutenir les acteurs locaux et associatifs au niveau sportif

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **20 000 €**

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-381 919 €**.

ATTRIBUE une subvention de **27 500 €** à Le Mans Sarthe Basket.

ATTRIBUE une subvention de **110 000 €** en faveur de l'association Le Mans FC.

DECIDE des ajustements d'autorisation de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 38 votes pour

20 **Promouvoir notre territoire et ses atouts touristiques**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 – Promouvoir les atouts de la destination Sarthe et développer l'e-tourisme

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **54 098 €**.

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **6 402 €**.

Action 2 – Mettre en valeur l'itinérance et en particulier la navigation

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-179 579 €**.

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **-33 980 €**.

Action 3 – Valoriser le patrimoine départemental

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **50 000 €**.

DECIDE des ajustements de crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe,

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 38 votes pour

21 **Adoption nouveau programme ' itinérance touristique '**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Attractivité du département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

ADOPTTE le programme « itinérance touristique » joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 38 votes pour

22 **108 métiers au service des Sarthois**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Sur l'avis du Comité Technique du 13 juin 2019
Après en avoir délibéré,

Action 1 – Adapter et maîtriser la masse salariale

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **-45 K€** au titre des dépenses de frais de personnel pour les redéployer vers l'action 4 « Assurer le fonctionnement de l'assemblée des élus ».

DECIDE de procéder à l'ajustement des postes

Création de postes avec incidence financière

- **DGA Ressources – DRH – Service carrières et paie**
1.1– 1 poste d'Attaché territorial à compter du 01/10/2019

Transformations de postes suite à procédure de recrutement ou réussite à concours

- **DGA Solidarité départementale - CRIP - Prévention et protection des mineurs en dangers et des majeurs vulnérables**
2.1 – 1 poste de rédacteurs territoriaux en 1 poste d'adjoints administratifs territoriaux avec effet rétroactif au 01/09/2019
- **DGA Solidarité départementale – DCSD Couronne Mancelle**
2.2 - 1 poste de rédacteurs territoriaux en 1 poste d'adjoints administratifs territoriaux avec effet rétroactif au 01/09/2019
- **DGA Solidarité départementale – DCSD Circo Sarthe sud**
2.3 - 1 poste de rédacteurs territoriaux en 1 poste d'adjoints administratifs territoriaux avec effet rétroactif au 15/09/2019
2.4 – 1 1 poste d'adjoints administratifs territoriaux en 1 poste de rédacteurs territoriaux avec effet rétroactif au 15/09/2019
- **DGA Solidarité départementale – Enfance famille**
2.5 - 1 poste de Conseillers socio- éducatifs territoriaux en 1 poste d'assistants socio-éducatif territoriaux avec effet rétroactif au 01/09/2019
- **DGA Solidarité départementale – Aide sociale à l'enfance**
2.6 - 1 poste d'assistants socio-éducatif territoriaux en 1 poste de rédacteurs territoriaux avec effet rétroactif au 18/12/2018

- **DGA Solidarité départementale – Enfance famille - Foyer de l'Enfance Centre maternel**

2.7 - 1 poste FPH d'assistants sociaux-éducatif en 1 poste FPH de moniteur éducateur avec effet rétroactif au 01/10/2019

- **DGA Solidarité départementale – Direction Autonomie – Accompagnement médico-social des personnes**

2.8 - 1 poste d'Attachés territoriaux en 1 poste d'Infirmiers territoriaux avec effet rétroactif au 01/10/2019

- **DGA Solidarité départementale – LOGEMENT**

2.9 – 1 poste d'Attachés territoriaux en 1 poste de Techniciens territoriaux avec effet rétroactif au 01/10/2019

- **DGA Infrastructures et développement territorial – DHRANT**

2.10 - 1 poste de Techniciens territoriaux en 1 poste d'Ingénieurs territoriaux avec effet rétroactif au 15/06/2019

2.11 - 1 poste de Techniciens territoriaux en 1 poste Adjoint technique territoriaux avec effet rétroactif au 01/09/2019

- **DGA Infrastructures et développement territorial – Parc Départemental**

2.12 - 2 postes d'Adjoints techniques territoriaux en 2 postes d'Agents de maitrise territoriaux avec effet rétroactif dont 1 poste au 1/05/2019 et 1 poste au 01/08/2019

2.13 - 1 poste Techniciens territoriaux en 1 poste d'Agents de maitrise territoriaux avec effet rétroactif au 01/09/2019

2.14 - 2 postes d'agents de maitrise territoriaux en 2 postes d'Adjoints techniques territoriaux avec effet rétroactif dont 1 poste au 01/08/2019 et 1 poste au 1/09/19.

- **DGA Infrastructures et développement territorial – Direction des routes**

2.15 – 1 poste d'agents de maitrise territoriaux en 1 poste de technicien territoriaux avec effet rétroactif au 01/10/2019

- **DGA Infrastructures et développement territorial – Culture, tourisme et sports – MDS**

2.16 - 1 poste d'agents de maitrise territoriaux en 1 poste d'Adjoints administratifs territoriaux avec effet rétroactif au 15/06/2019

- **DGA Ressources – DICMG**

2.17 – 1 poste de rédacteurs territoriaux en un poste de Techniciens territoriaux avec effet rétroactif au 15/09/2019

2.18 - 6 postes d'adjoints techniques des établissements des enseignements en 6 postes d'Adjoints techniques territoriaux avec effet rétroactif dont 1 poste au 01/07/2019 et 5 postes au 26/08/2019

2.19 - 2 postes d'agents de maitrise territoriaux en 2 postes d'Adjoints techniques territoriaux avec effet rétroactif au 26/08/2019

2.20 - 1 poste d'agents de maitrise territoriaux en 1 poste d'Adjoints techniques des établissements des enseignements avec effet rétroactif au 26/08/2019

2.21 - 1 poste de rédacteurs territoriaux en 1 poste d'Attachés territoriaux avec effet rétroactif au 01/07/2019

- **DGA Ressources – DSI**

2.22 - 1 poste d'attachés territoriaux en 1 poste Techniciens territoriaux avec effet rétroactif au 01/09/2019

- **DGA Ressources – DF**

2.23 - 1 poste de rédacteurs territoriaux en 1 poste d'Attachés territoriaux avec effet rétroactif au 1/12/2019.

- **DGA Ressources – DRH**

2.24 - 1 poste d'adjoints administratifs territoriaux en 1 poste de rédacteurs territoriaux avec effet au 01/10/2019.

- **Direction du Cabinet**

2.25 - 1 poste de rédacteurs territoriaux en 1 poste d'adjoints administratifs territoriaux avec effet rétroactif au 01/07/2019

Renouvellements de postes créés à durée déterminée

- **DGA Solidarité départementale**

3.1 – 1 poste de techniciens territoriaux à la MDPH jusqu'au 31/12/2020

3.2 – 1 poste d'assistants socio-éducatifs territoriaux à la Direction de l'Autonomie, Service accompagnement médico-social des personnes jusqu'au 31/12/2020

3.3 - 1 poste d'assistants socio-éducatifs territoriaux à la Direction de l'Autonomie, Service prestations et dispositif pour l'autonomie à domicile jusqu'au 31/12/2020

3.4 – 4 postes de rédacteurs territoriaux à la Direction de l'emploi, de l'insertion et du logement jusqu'au 31/12/2020

3.5 – 1 poste d'assistants socio-éducatifs territoriaux à la Direction de l'emploi, de l'insertion et du logement jusqu'au 31/12/2020

3.6 - 1 poste d'assistants socio-éducatifs territoriaux à la Direction des circonscriptions de la solidarité départementale jusqu'au 31/12/2020

- **DGA IDT**

3.7 - 1 poste de de techniciens territoriaux à la Direction des réseaux, de l'hydraulique et de l'aménagement numérique des territoires jusqu'au 31/12/2020

3.8 – 1 poste de de techniciens territoriaux à la Direction de l'agriculture et du développement durable jusqu'au 31/12/2020

Suppressions de postes

- **DGA Solidarité départementale – DCSD**

4.1 – 1 poste d'adjoints administratifs territoriaux à la Direction des circonscriptions de la solidarité départementale à compter du 01/09/2019

- **DGA Solidarité départementale – DEIL –FSL**

4.2 – 1 poste de techniciens territoriaux à compter du 01/10/2019

- **DGA Solidarité départementale – DEIL – Bureau Emploi et Insertion**

4.3 – 2 postes d'adjoints administratifs territoriaux à compter du 01/10/2019

Action 4 – Assurer le fonctionnement de l'assemblée des élus

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+45 K€** en dépenses de fonctionnement au titre des frais de personnel au Cabinet des élus provenant de l'action n°1.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 38 votes pour

23 Egalité femmes / hommes

Le Conseil départemental,
Vu l'article L3311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article D3311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 38 votes pour

24 Un patrimoine immobilier adapté aux enjeux de la collectivité

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 – Optimiser le patrimoine immobilier tertiaire

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement **-257 000 €**.

AJUSTE l'enveloppe de recettes de fonctionnement de **+1 000 €**.

AJUSTE l'enveloppe de recettes d'investissement de **+275 800 €**.

AJUSTE l'enveloppe de recettes de fonctionnement de **+7 000 €**.

Action 2 – Entretenir les sites dédiés à l'exploitation des Routes

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-600 000 €**.

Action 3 – Améliorer l'implantation territoriale la solidarité

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-250 000 €**.

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+57 500 €**.

AJUSTE l'enveloppe de recettes de fonctionnement de **+32 204.09 €**.

Action 4 – Valoriser le parc de casernes de gendarmerie

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+15 200 €**.

AJUSTE l'enveloppe de recettes de fonctionnement de **+118 000 €**.

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe

Adopté par le Conseil Départemental, avec 38 votes pour

25 **Optimiser les moyens généraux**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 – Gérer de manière optimisée et éco-responsable les achats et moyens courants

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+200 000 €**.

AJUSTE l'enveloppe de recette d'investissement **+2 195 €**.

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe

Adopté par le Conseil Départemental, avec 38 votes pour

26 **Habilitation pour agir en justice - Compte-rendu de la délégation**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE que le Département est partie dans les affaires suivantes :

1. Devant le tribunal administratif de Nantes pour 23 nouveaux contentieux :

- 11 dossiers concernent le RSA :
 - 2 font suite à un refus de remise de dette d'un indu RSA (Dossiers n° RSA/2019/22 et 27)
 - 7 contestations de décisions d'indu ou de radiation (Dossiers n° RSA/ 2019/21, 25, 26, 28, 29, 30, 31 et 32)
 - 2 requêtes en contestation d'un refus d'ouverture de droits au RSA (Dossiers n° RSA/2019/23 et 24)
- 3 contentieux engagés par des mineurs non accompagnés, suite à des refus de conclure des contrats jeunes majeurs (Dossiers MNA n°2019/21, 24 et 26)
- 1 recours engagé par un assistant familial contre une décision de refus d'agrément (Dossier n°2019/23).

- 2 recours engagés par des assistantes maternelles contre la décision de retrait d'agrément et de refus de renouvellement d'un agrément (Dossier n°2019/25 et 27).
- 2 recours, dont un en référé-suspension, engagés par un accueillant familial suite à son retrait d'agrément (Dossiers n°2019/29 et 28).
- 2 procédures liées à la même affaire de désordres sur une clôture de particuliers riverain du DPR, l'une déposée par les propriétaires consistant à étendre au Département la procédure d'expertise judiciaire, l'autre par GRDF tendant à la reconnaissance de sa mise hors de cause (Dossiers n°2019/30 et 31).
- 1 dossier relatif à une contestation d'allocation personnalisée autonomie (Dossier n°2019/22).

2. Devant le Tribunal administratif de Paris :

Compte tenu de la compétence exclusive du tribunal administratif de Paris en matière de contestation d'un domicile de secours, le Département a adressé une requête dirigée contre une décision du Département du Loir et Cher (Dossier n° 2019/32).

3. Devant le juge pénal suite à sa constitution de partie civile en matière de fraude au RMI/RSA contre :

- Madame Marie-Ange P.
- Madame Emma E.
- Madame Myriam B.
- Monsieur Abdelkader L.
- Monsieur Alain D. et Madame Josiane L.
- Monsieur Ali Z. et Madame Jessica R.
- Madame Massaka N.
- Monsieur Justin M O.
- Monsieur Pierre B. et Madame Claudie L.
- Madame Julie A

Adopté par le Conseil Départemental, avec 36 votes pour

27

Bilan d'activité du médiateur du Conseil départemental

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan d'activité sur les années 2017, 2018 et 2019, relatif à la création d'un « Médiateur départemental à l'écoute des Sarthois ».

Adopté par le Conseil Départemental, avec 36 votes pour

28 Protéger l'équilibre financier du département

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 – Optimiser la gestion de dette

AJUSTE

Les dépenses réelles d'investissement de +8 800 000 €
Les recettes réelles d'investissement de +7 882 424 €

Action 2 – Maximiser les recettes

AJUSTE

Les recettes réelles d'investissement de -200 000 €

Action 3 – Péréquation

AJUSTE

Les recettes réelles de fonctionnement de +422 000 €

Adopté par le Conseil Départemental, avec 38 votes pour

29 Autorisations budgétaires pour l'exercice 2020

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président du Conseil départemental :

- à mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget principal et aux budgets annexes de l'année 2019 ;
- à engager, liquider et mandater les dépenses destinées au financement des investissements départementaux hors autorisations pluriannuelles (AP) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, soit 455 400 € répartis de la façon suivante :

○ chapitre 020	75 000 €
○ chapitre 20	500 €
○ chapitre 204	2 500 €
○ chapitre 21	28 250 €
○ chapitre 26	150 €
○ chapitre 27	94 500 €
○ chapitre 454112	54 500 €
- à liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une AP, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2020 tels que figurant dans l'état des AP annexé au budget ;

- à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 37 votes pour

30 Décision modificative n°1

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°1 pour l'exercice 2019.

ARRETE en conséquence les recettes et les dépenses de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2019 de la façon suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : 7 772 527,02 €

Recettes : 7 772 527,02 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 588 444,43 €

Recettes : 1 588 444,43 €

PRECISE que la décision modificative n°1 pour 2019 a été votée par nature et par chapitre.

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 24 votes pour, 2 contre et 12 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Dominique LE MENER

Affiché le :

Retiré le :

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.